



N° 100  
12 décembre 2001  
Bimensuel

## Couleurs de fête







*La Gazette* a quatre ans bien sonnés. Pour son 100<sup>e</sup> numéro, elle se donne un petit air de fête, et profite de l'occasion pour parler et faire parler d'elle.

La rédaction n'as pas résisté à la tentation de reparcourir ses œuvres, depuis le N° 1, bricolé dans l'urgence pour expliquer aux collaborateurs de l'Etat, qu'on appelait encore fonctionnaires, ce que DUPLO leur réservait. On y retrouve toute l'histoire récente de l'administration, aux prises avec les hauts et les bas de la modernisation, le feuilleton annuel des déficits budgétaires, la longue gestation du nouveau statut...

L'année prochaine se posera la question de la survie. Faut-il «pérenniser» *La Gazette*? La réponse dépendra largement de ce qu'en pensent ses lecteurs, c'est-à-dire l'ensemble des collaborateurs de l'Etat. Quelques-uns d'entre eux donnent leur avis dans ce numéro. Elle publiera le vôtre si vous voulez participer au débat.

pages 3 à 7

### Dans ce numéro

- 
ACTUEL  
 Nouveau directeur à Auguste Piccard 2
- 
VIOLON D'INGRES  
 Construire une maternité au Sénégal 8
- 
EMPLOI  
 14 postes vacants 9
- 
MÉMENTO  
 Vêtements liturgiques de la Cathédrale 16

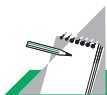
## Retraite anticipée, d'accord mais à quelles conditions?

Quelque 120 collaborateurs de l'Etat de Vaud, soit une personne concernée par la préretraite sur trois, décident annuellement de larguer les amarres d'avec leur emploi avant que ne sonne officiellement l'heure de la retraite.

Un choix que, depuis six ans, l'Etat de Vaud encourage en allouant une aide financière aux candidats. Cependant, depuis 2002, ce complément pécuniaire sera plafonné à 2500 francs par mois tandis que ne pourront y prétendre que ceux qui ont travaillé au moins 5 ans dans l'administration vaudoise.

pages 12 à 13





## PETITES ANNONCES

**A louer:** appartement 2 1/2 pièces, 55 m<sup>2</sup>, à 5 min à pied du CHUV, pour la fin décembre 2001.

Tel: 021/624 46 14

**Vacances:** croisière aux Caraïbes sur voilier privé de 15 mètres avec équipage 2 cabines doubles privées, tout confort. 680.- p/personne et p/semaine + caisse de bord. N'hésitez pas à nous contacter: caraiibes2001@caramail.com ou fax 00 871 76 18 45 416

**Vacances:** à Zermatt, appartement mansardé, 1 pièce + cuisine + balcon / plein Sud, face Cervin, 500 m. gare et métro, 2 min. bus, pour 2 - 4 pers. 90 francs à 130 francs/jour selon saison. Tél. 079 412 83 18

**Vacances:** par le biais des Retraites Populaires, les collaborateurs de l'Etat de Vaud peuvent bénéficier d'une réduction de 10% sur le prix de la chambre au Leysin Park Hôtel. L'offre est valable du 21.12 au 28.12.2001, du 06.01 au 09.02.2002 et du 03.03 au 31.03.2002. Renseignements et réservations: 024/493 08 08 ou info@leysin-parc.ch.

### Recherche d'appartements

Les Retraites Populaires, qui gèrent notamment le parc immobilier de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et de la Caisse intercommunale de pensions, ont lancé la page web [www.lesrp.ch/immobilier](http://www.lesrp.ch/immobilier) cet automne. Le site permet de sélectionner la région et le type d'objet recherché. Chaque objet est décrit, souvent avec photo. Mis à jour quotidiennement, le site présente également les constructions et leurs dates de mise en location.



**La Gazette**  
Journal de la fonction publique vaudoise

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Didier Erard, Françoise Cottet, Jacqueline Lemahieu, François Huguenet, Olivier Dessimoz, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)



## ACTUEL

### Nouveau directeur de gymnase



Le Conseil d'Etat a désigné Alain Bouquet au poste de directeur du gymnase Auguste Piccard.

Une période de crise et de conflits avait abouti au départ du précédent directeur et à la mise en place d'une direction intérimaire assurée depuis le 12 juin 2001 par Alain Zuber, doyen de gymnase à la retraite.

Âgé de 44 ans, Alain Bouquet entrera en fonction en janvier 2002. Père de deux enfants, il dirige depuis 1992 l'Etablissement secondaire de Béthusy. Alain Bouquet a également présidé l'Association des directeurs des établissements scolaires officiels vaudois (ADESOV) de 1996 à 1998.

### Le canton passe à la télé... coréenne

Vous préférez les émissions de proximité aux flonflons et programmes grand public qui font les grilles habituelles de fin d'année? Eh bien zappez sur KBS News! Quoi, vous ne connaissez pas? Cette chaîne nationale de télévision coréenne, elle, pourtant, nous connaît. Au point d'avoir programmé, pour début janvier, une émission spéciale «Nouvelle année» dans laquelle le canton de Vaud tiendra une place de choix. Une équipe de journalistes de KBS a choisi de venir filmer dans nos murs

pour illustrer le système politique suisse. Après un passage par Berne, elle a pu assister, le 4 décembre, à une séance du Grand Conseil au Palais de Rumine et réaliser des interviews de députés. Fédéralisme, autonomie cantonale et communale, sondages d'opinions, systèmes de votation, prévention de la corruption, méthodes d'élaboration de budget, fonctionnement de l'administration, le tout à la mode de chez nous; l'audimat dira si cet exotisme est du goût des téléspectateurs coréens. - JC



L'équipe de KBS en interview devant le Palais de Rumine.



## COURRIER

### Congé adoption: inégalité

Dans la fournée de la Gazette du 28 novembre dernier, sous le chapitre «les points forts de la nouvelle loi sur le personnel» figure l'introduction d'un congé adoption de 2 mois. Même si cette mesure constitue un progrès, elle laisse les parents concernés par l'adoption dans l'insatisfaction. En effet, pourquoi une distinction est maintenue entre deux catégories de parents: les adoptants et les autres? Ne sont-ils pas tous les deux des parents? Ne sommes-nous pas d'accord que tous les enfants naissent égaux en droit?

Avec cette demi-mesure, nos autorités persistent à croire que les enfants qui ont été abandonnés, qui connaissent un changement d'environnement qui bouleverse leur existence et qui, pour la plupart, viennent d'autres pays sont un peu moins égaux que les autres à leur arrivée dans leur famille. Comme si les parents et les enfants auraient besoin de moins de temps pour se lier quand il s'agit d'une adoption!

Faut-il rappeler que l'adoption est l'issue d'un parcours long et éprouvant, qu'elle est très

souvent internationale, qu'elle exige donc un voyage long et parfois lointain et que le temps que nécessitent les formalités se compte en mois, voire en années?

Pour le bien de l'enfant, pour réussir son intégration chez nous, il ne faut plus distinguer le congé maternité du congé adoption. Cette iniquité de fait, qui persiste dans la tête des décideurs et dans le nouveau statut de la fonction publique vaudoise, contrevient au principe constitutionnel d'égalité de traitement et ne résiste à aucun argument. On peut légitimement attendre de nos autorités qu'elles ouvrent les yeux sur une réalité et corrigent cette injustice. D'ailleurs, des entreprises vaudoises ont supprimé cette inégalité dans leur politique du personnel. Symboliquement, cela permettra aux parents concernés de se considérer sur ce plan comme toutes les autres familles: heureuses d'accueillir un enfant sans distinction selon son origine!

Rassurons aussi les gardiens du cordon de la bourse: cette égalité ne devrait pas coûter très cher, vu le petit nombre de familles concernées.

Fabrice Ghelfi





## Le ballet diplomatique des signatures de Ginette Bouthiaux et de Malou Baud

*Apostilles? Vous n'êtes pas le premier à vous interroger sur ce qui constitue le pain quotidien d'un petit bureau de la chancellerie. Petit mais qui a ses entrées dans toutes les ambassades suisses du monde.*



JOEL CHRISTIN

Malou Baud et Ginette Bouthiaux paraphent à tour de bras actes notariés, autorisations de pratiques, dossiers d'adoption, actes d'état civil et autres jugements.

Elles deux, Ginette Bouthiaux et Malou Baud apposent en moyenne leur signatures plus de 10'000 fois par année sur autant de documents officiels. De quoi rendre jaloux n'importe quel ministre en mal de paraphe! D'autant plus que lesdites signatures ne se contentent pas de circuler sous nos latitudes mais se destinent surtout à de brillants voyages de par le monde. Point de chute: les ambassades et les consulats de Suisse du monde entier, ainsi que les représentations officielles étrangères sur sol helvétique.

Un ballet diplomatique qui trouve son origine en la Convention de La Haye conclue en 1961 et que la Suisse a rejoint en 1973. Son objet?

Certifier, grâce à une apostille (un sceau), l'authenticité d'une signature apposée sur un acte officiel destiné à être produit à l'étranger (acte de divorce, autorisation de transfert d'un corps, testa-

ment, dossier d'adoption, autorisation de pratique des médecins, etc.).

Lorsqu'une signature d'un document officiel vaudois frappé d'une apostille contresignée par Ginette Bouthiaux ou Malou Baud est présentée dans une ambassade suisse, le préposé reconnaît aussitôt en elle une signature légale. En cas de doute, il peut vérifier que la signature de l'une ou l'autre des deux collaboratrices de la chancellerie est véridique en la comparant avec les originales qui sont déposées dans l'ensemble des ambassades et consulats suisses. – AG



ANNIKA CIL

L'apostille est un sceau, paraphé par l'employé en charge des légalisations de la chancellerie, qui valide la signature officielle d'un document destiné à être produit à l'étranger

### Taille de pommiers: cours ouvert à tous

La Station Cantonale d'Arboriculture de Marcelin organise un cours de taille sur pommier mi-tige et haute-tige à l'attention de toute personne intéressée, notamment des propriétaires de vergers. Le thème en sera la taille de formation, d'entretien et de restauration, en collaboration avec M. J. M. Frelan,

responsable de l'atelier jardin. Rendez-vous: Jeudi 20 décembre 2001, à 13 h 30, au Centre Social et Curatif Le Château, 1041 St Barthélémy. Inscription aux adresses suivantes: par mail, station.arboriculture@ecam.vd.ch, par fax, 021 802 22 68 ou par poste à Marcelin, CP 450 1110 MORGES 1.



## N° 100

Le journal a pour mission et pour ambition de concrétiser la politique de transparence voulue par le Conseil d'Etat dans le domaine de la communication interne. Depuis cent numéros, il s'efforce de fournir régulièrement aux collaborateurs de l'Etat les informations les plus pertinentes possibles sur les décisions ou les projets qui les touchent directement. On ne peut pas mesurer la contribution de La Gazette à la compréhension de la situation financière de l'Etat, à la perception des différentes réformes en cours sous le signe de la modernisation, ou au déblocage des esprits qui a fini par aboutir à un compromis entre le Conseil d'Etat et les représentants du personnel sur le nouveau statut. Mais on peut admettre que cette contribution n'est pas nulle. Le fait que la majorité des lecteurs considèrent les informations de La Gazette comme crédibles autorise à penser que sa mission d'information a été convenablement remplie.

Mais ce journal avait une autre ambition. Il prétendait devenir un véritable lieu de communication et d'échange aussi bien entre les départements qu'entre l'employeur et les employés. Et là, l'exercice est encore loin d'être réussi. En quatre ans, l'esprit transversal n'a guère progressé. Les départements remodelés en 1997 ont aussitôt reconstitué leur forteresse. Chaque département développe sa propre imagerie des six autres, en leur attribuant généreusement toutes sortes de tares dont lui-même croit être exempt. L'art de la critique s'exerce de préférence à la cafétéria ou dans les salles de réunions du département.

Le journal voulait, et voudrait encore, être un lieu de dialogue largement ouvert à la critique. D'où la création d'une rubrique «courrier» et d'une rubrique «subjectif», à travers lesquelles la rédaction espérait donner un reflet des idées, des humeurs, des colères et des joies qui animent les journées de l'Etat de Vaud. Curieusement, la plupart des analyses décapantes, des convictions profondes et des fortes paroles peinent à émerger des lieux clos où elles naissent, vivent et meurent. La rubrique «subjectif», créée pour que tout l'Etat puisse en profiter, est désespérément en quête d'auteurs osant écrire ce qu'ils pensent. Vous savez pourquoi?

Laurent Rebeaud



# Pour vous, *La Gazette*, c'est quoi ?

## L'avis de huit lecteurs

### La Gazette doit durer



J'aime bien *La Gazette*. Et je la lis avec plaisir. C'est d'abord, et sans aucun doute, un trait d'union entre le pouvoir politique et l'administration. A

mon arrivée au sein de celle-ci, de méchantes langues m'ont dit que c'est son petit côté «Pravda». Mais ce trait d'union est nécessaire entre deux logiques qui doivent bien se connaître pour éviter de s'affronter. C'est aussi un trait d'union entre des départements, et surtout les hommes et les femmes qui y travaillent, souvent dans un environnement incertain qui évolue toujours plus rapidement. C'est un moyen de mieux se connaître les uns et les autres, et par conséquent d'éviter les préjugés que nous avons tous tendance à nourrir à l'égard de ce que nous ignorons. C'est important tant sont différents et divers les métiers que compte l'Etat au sein d'une administration qui emploie plusieurs milliers de personnes. Enfin, *La Gazette*, c'est quelque chose qui doit durer. Et sachez bien qu'il s'agit-là d'un grand témoignage de soutien de la part du chef du Service des finances qui souffre, comme vous pouvez l'imaginer, d'une aversion quasi génétique à toute pérennisation de dépenses.

*Francis Randin, Chef du service des finances*

### Pour un «esprit d'entreprise»



*La Gazette?* C'est un journal d'entreprise, qui permet aux collaboratrices et aux collaborateurs de disposer d'une bonne information, de

première main, sur la vie interne et publique de leur employeur. Je souhaite qu'elle développe un «esprit d'entreprise», au-delà des appartenances à un département, un service, un établissement. Je la parcours régulièrement et suis toujours intéressé à découvrir les activités d'autres personnes travaillant à l'Etat. Une fleur à la centenaire.

*Pierre Imhof, collaborateur personnel de Philippe Biéler*



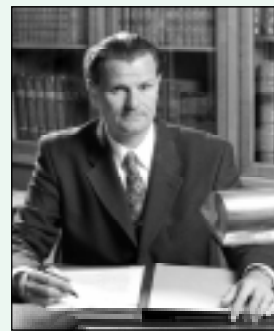
DESSIN RICHARDS

## Cent fois sur le métier...

**L**Il a fallu remettre l'ouvrage, pour que la fonction publique ait en ses mains ce journal, dont le premier numéro est sorti de presse en novembre 1997, affichant d'emblée son souci d'informer sur des sujets d'un intérêt évident pour tous («*DUPLO*, mode d'emploi», les négociations salariales, les décisions de la quinzaine, le nouveau site officiel sur l'Internet, etc.). *La Gazette* est conçue et fabriquée comme un vrai journal, selon les règles de la profession, avec parfois aussi d'ailleurs le stress des livraisons tardives à l'imprimerie...

La justification de cette publication réside dans la volonté de favoriser l'information entre les différents secteurs d'activités de l'Etat, au moment où l'administration fait face à la nécessité de se décloisonner davantage et de créer des processus interdépartementaux. Justification, ou prétexte gouvernemental à l'édition d'une «Pravda» (expression

caricaturale entendue dans certains milieux qui en connaissent un bout sur le sujet!), dans laquelle ne résonne que la «voix de son maître»? Peut-être mal placé pour m'exprimer sur ce point, je dis néanmoins:



*Vincent Grandjean, chancelier d'Etat.*

non. Soyons clairs. Ni tantam du Conseil d'Etat, ni organe syndical, *La Gazette* a la vocation d'un journal d'entreprise. On ne va donc pas se flageller et casser du sucre sur la maison! D'autres s'en chargent. Formalisée, la ligne éditoriale consacre logiquement «une attitude fondamentalement positive à l'égard des insti-

tutions politiques vaudaises et du service public». Feutrée, la critique y a sa place. Pensons cependant d'abord à l'intérêt de la fonction publique à disposer d'informations importantes, régulières, objectives, souvent approfondies à propos du service public. Qui n'a pas apprécié, par exemple, les articles nombreux et variés sur la révision du Statut?

Cent numéros, c'est bien. Et la suite? Pour l'heure, *La Gazette* est un projet, financé comme tel. La pérennisation doit être décidée bientôt. Une évaluation sera faite selon la méthode en usage dans les médias de la presse écrite. Avant de statuer sur l'avenir de la publication, l'autorité politique connaîtra le jugement du lecteur, le vôtre. Faute de pouvoir souhaiter à coup sûr «bon vent pour les cent prochains numéros», je me contente d'un joyeux «bon anniversaire» et exprime ma gratitude à la rédaction.

VG.

# Pérennisation? Les lecteurs auront voix au chapitre

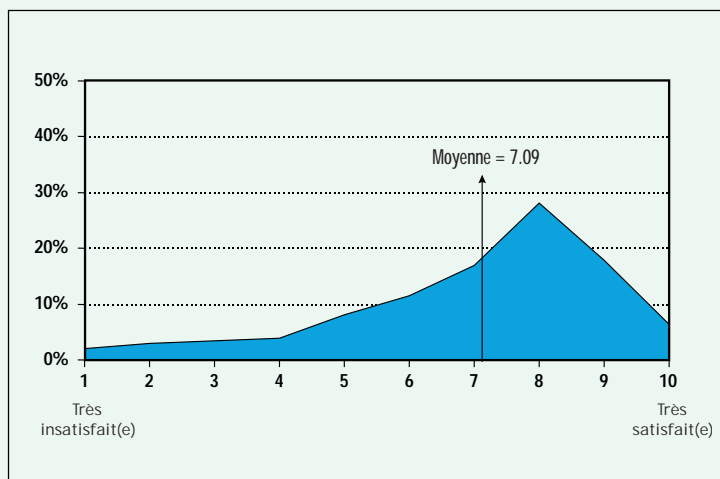
Passera, passera pas? Dans le courant de l'année 2002, l'avenir de *La Gazette* sera fixé après plus de quatre ans d'existence: l'argent investi en elle vaut le coup, on la garde; les mesures d'économie sont valables pour tout le monde, on lui coupe le caquet! Toutefois, avant que ne soit décidé son sort, une enquête de satisfaction sera conduite auprès des lecteurs.

Vert-de-gris je suis, vert-de-gris je resterai? Déjà au printemps 1999, nombre de lecteurs s'étaient plaints du look trop austère de *La Ga-*

*zette* dans le cadre d'une enquête de satisfaction (voir n°34). Si le manque de dynamisme de la mise en page y était épinglé, ni le gris du papier (recyclé, cela paraît moins cher et avec un rédacteur en chef écolo, le papier blanc glacé aurait fait contre-emploi), ni le vert officiel n'ont été remis

en cause. Après la couleur, une flatterie ne saurait faire de tort à notre centenaire: cette même enquête révélait un taux de lecteurs globalement satisfaits de *La Gazette* de 70% ainsi qu'un lectorat composé à plus de 60% d'hommes aux tempes grisonnantes.

Annika Gil



En 1998, les lecteurs se disaient plutôt satisfaits.

## Les sujets de prédilection et les autres

Dans le hit-parade des sujets les plus souvent traités par *La Gazette*, le feuilleton de la nouvelle loi sur le personnel représente une figure imposée autour de laquelle évoluent d'autres préoccupations liées à la surcharge de travail, aux contrats de prestations, au harcèlement, à la politique salariale ou encore à la caisse de pension.

Périodiquement, le budget monopolise la «Une» suivi par un bataillon formé de l'enseignement, EtaCom, l'Assemblée constituante, la santé, la Table ronde, la formation, la démarche de modernisation ou l'informatique. Plus discrets, le

Métro lausannois et Expo.02 attendent leur heure pour rebondir.

Des sujets souvent techniques et informatifs dont le côté trop détaché du quotidien des collaborateurs de l'Etat ont également été rapprochés à *La Gazette* dans le sondage réalisé en 1998. La volonté pourtant d'aller sur le terrain ne fait pas défaut à la rédaction de *La Gazette*. Si les moyens manquent, si le cloisonnement de l'administration la pénalise et si son bureau au cœur de la Cité la coupe de la réalité des collaborateurs éparpillés aux quatre coins du canton, la rédaction souhaite ardemment se mettre

à l'écoute de tous. La preuve: en lançant cet été la rubrique «Violon d'Ingres», *La Gazette* donne la parole à tous ceux qu'une passion habite en dehors du travail. Une rubrique provisoirement baptisée «Une journée avec...» prend forme et aura pour but de raconter le quotidien des uns et des autres.

Mais pour que puissent naître et continuer de vivre ce genre de reportages, il est nécessaire que vous nous fassiez parvenir des informations, des idées, des noms ou même des projets d'article.

AG, avec la collaboration de Ginette Bouthiaux

## Frénésie de validations parano



*La Gazette*, c'est l'archétype des journaux d'entreprise: tout le monde la lit et tout le monde la critique. Car ceux qui la lisent, ne lisent en fait que ce qui les

concerne de près ou de loin, se moquant de l'info comme de leur première annuité pour ne s'intéresser qu'à l'image qui est donnée d'eux-mêmes, de leur service ou de leur département vis-à-vis de leur chef, de leurs collègues ou encore des députés. La moindre brève fait alors l'objet d'une frénésie de validations paranoïaques qui rend souvent la parution du journal difficile. Dans ces conditions, la rédaction de *La Gazette* fait un travail remarquable. Elle est parvenue à insérer dans chacun des cent premiers numéros un ou plusieurs articles de grande qualité, sur un sujet politique, social ou culturel toujours pertinent par rapport à un lectorat d'une redoutable hétérogénéité (*La Gazette* s'adresse tout à la fois au vétérinaire cantonal, aux gardiens de prisons, à la secrétaire générale du département des finances ou encore aux aides infirmières). C'est à la rédaction de *La Gazette*, soit essentiellement son rédacteur en chef et son secrétariat de rédaction, qu'il faut attribuer les qualités des cent premières éditions. Souhaitons qu'ils aient les moyens de continuer à faire vivre *La Gazette* et de renforcer sa crédibilité.

Philippe Anhorn, responsable de Sanimédia et ancien délégué à la communication du DSAS

## Favoriser l'expression personnelle



Pour moi, *La Gazette* est avant tout informative et je la lis comme telle. Pourtant, je souhaiterais qu'elle devienne un vrai lien entre tous les collaborateurs de l'Etat de

Vaud. J'aimerais donc y voir plus souvent des avis personnels, des prises de position libres, une colonne plus ouverte sur les échanges de toute nature. Il devient difficile dans bien des services de conserver le sens du service public lié à un nouvel esprit d'entreprise. Le stress, la démotivation deviennent le lot de bien des fonctionnaires pour lesquels les contraintes imposées par les restrictions financières finissent par être insupportables. Sans devenir un dépotoir larvoyant, *La Gazette* pourrait être un lieu d'expression de ce blues actuel, à condition de ne pas avoir à craindre la sanction des supérieurs.

Sylviane Klein, préfète d'Oron

## Elle a pris ses habitudes



Toute proportion gardée, un journal c'est un peu comme un gamin. Il échappe très rapidement à ses géniteurs, s'imprègne de son environnement, et finit par n'en faire qu'à sa tête. *La Gazette*, nous la voulions diversifiée, toujours nouvelle. Et bien, à quatre ans elle a déjà ses habitudes. Elle ne cesse de parler du déficit de l'Etat, du nouveau statut de la fonction publique et de la modernisation, pour ne prendre que ces trois exemples. Mais ce sont bien sûr ses qualités qui lui permettent aujourd'hui d'afficher fièrement ses cent coups: la fiabilité de son contenu, sa régularité et l'engagement de ses rédacteurs. Ceci dit, vous souvenez-vous encore comment l'information circulait avant l'arrivée du petit?

Francine Crettaz,  
secrétaire générale de la Constituante

## Et le point de vue des employés?



C'est un bulletin interne qui présente des rubriques bien définies, une information qui reprend les points importants de la quinzaine écoulée et un memento qui nous informe en partie sur la richesse de notre offre culturelle. Je regrette cependant que ce dernier soit trop souvent axé sur l'offre de la région lausannoise. Comme autre point faible, je citerais une information dont on ne sait pas toujours d'où elle est issue. A titre d'exemple: la rubrique «Actuel» du no 99 (p. 11). Cette info sur la journée d'action des professions de la santé reprend quasi mot pour mot le communiqué de presse du BIC du 14 novembre. Cette rubrique est signée «com». Je ne suis pas certaine que ce soit suffisant pour que le lecteur sache qu'il s'agit d'un communiqué de presse du BIC. A ce sujet, il est pour moi bien clair que *La Gazette* n'a pas à être le reflet de points de vue corporatistes et/ou syndicalistes. Mais je serais heureuse, de temps en temps, qu'une rubrique comme «Actuel» présente l'actualité qu'elle traite sur deux colonnes qui montrent clairement que nous avons d'un côté le point de vue du Conseil d'Etat et de l'autre le point de vue d'une partie des employés de l'Etat, en l'occurrence celui de ceux qui ont participé à cette journée d'action. Ce serait une manière d'initier le débat et d'avoir ainsi une rubrique «lettres de lecteurs» plus richement dotée.

Véronique Jobin, responsable du bureau cantonal de médiation administrative

## Un regret quand même

Que reste-t-il de ces beaux jours? Si on me demandait aujourd'hui (et on me le demande, pardi!) ce qui reste de mes jours pas si tranquilles que ça au Château, disons à l'Annexe de *La Gazette*, je répondrais: d'abord une atmosphère. Cette atmosphère reconnaissable entre toutes de la fabrication d'un journal. Ce n'est pas le

dien, bien sûr, mais il y aura toujours un délai, les dernières corrections à liquider, le saut à l'imprimerie, le bon à tirer... et déjà le numéro suivant qui démarre! Et avant: la préparation, les maquettes, les séances de rédaction, l'improvisation, les surprises, la vie d'une administration qu'il faut tenter de restituer, les projets à expliquer, à défendre, des gens – vous, les acteurs de la scène pu-

blique. Et autour: une équipe. Je le souligne: une bonne équipe, qui déborde de la rédaction strictement dite, et qui partage et qui échange, comme on dit aujourd'hui très intransitivement.

Bien sûr, il y a aussi quelques coups de gueule, mais si rares, et il y a surtout du plaisir, un job-sharing qui fonctionne très bien, un réd-en-chef qui sait faire confiance à ses (modestes) troupes. Et un regret quand même, celui de n'avoir pu réaliser l'information en réseau, avec toutes les forces de l'info disséminées dans les départements.

Reste aussi une couleur: un certain vert foncé, Pantone 354 CV de son nom d'imprimerie, incontournable mélange à dominante de cyan bien connu de nos lecteurs. Membre de la famille *Gazette* à part entière. Symbole d'espoir, de cet espoir que la route vers le 200<sup>e</sup> sera belle.

L.K.



Laurent Kleiber, ancien secrétaire de rédaction à *La Gazette* et actuellement responsable du site web de l'Etat du Jura.

## «Equilibristes» à la Gazette

Un journaliste se met par nature au service de ses lecteurs: s'il n'existe pas, il n'existe pas. C'est vrai pour la presse; c'est vrai pour *La Gazette*. Ce constat n'empêche pas certains cadres dans l'administration d'estimer que *La Gazette* doit incarner «la voix de l'employeur» bien avant de chercher à être attrayante ou instructive. Ceux qui manifestent de telles exigences pour *La Gazette* seraient les premiers à bailler et à jeter à la corbeille leurs quotidiens favoris s'ils se mettaient au service de leurs sujets plutôt que de leur lectorat.

Ainsi, le rédacteur à l'Etat rencontre une difficulté supplémentaire à celui qui écrit dans d'autres médias: dans la presse, un journaliste peut subir des foudres pour ce qu'il a écrit, à *La Gazette*, on lui reproche parfois en sus ce qu'il a refusé d'écrire sous la dictée. Aussi bien les lecteurs que ceux qui font l'objet d'articles ont en fait intérêt à des articles pertinents et agréables. *La Gazette* en contient déjà. L'administration dispose à foison de bons sujets, d'experts pointus et de rédacteurs qui savent écrire. Supposons que les départements offrent le loisir à

leurs meilleures plumes de se livrer à des reportages et enquêtes en leur laissant carte blanche, en les invitant même à faire des pas de côtés. Et que les communiqués de presse officiels soient bannis de cette publication. Aussitôt, *La Gazette* gagnera en intérêt et en crédibilité.

Justin Favrod



# Séquence souvenirs

C'était il y a 4 ans. Le 5 novembre 1997. La rédaction de



Le titre de journal auquel vous avez échappé.

*La Gazette* reprenait son souffle. Le premier numéro avait passé dans les rotatives. Comme sur des roulettes. Enfin, presque, si on oublie le stress et les appréhen-

sions propres à tout accouchement. Et les questions qui se posent inévitablement avant. Le choix du nom du bébé notamment, qui a oscillé selon les goûts et les couleurs. Petite séquence souvenirs au travers d'un texte d'époque.

## La Gazette peut-être, mais pas les gazettes

Article publié dans *La Gazette* N°1

Voilà! Le journal interne de l'Etat est né! Bon, comme de nombreux projets à l'Etat, il a fallu laisser mûrir l'intention avant de passer à l'acte. Avec un risque de pourrissement comme dans toute vendange tardive.

Tiens, d'ailleurs, puisqu'on en parle, savez-vous que *La Gazette* a bien failli s'appeler Vert et blanc? Ce qui finalement collait mieux à notre réd' en chef pour toutes sortes de raisons sur lesquelles nous ne nous étendrons pas. Mais avec un titre pareil, on se demandait tous comment on allait lui donner envie de vivre, à ce journal. Et voilà que dans le microcosme régio-

nal, des titres se libèrent. Du même coup, il nous était possible d'en recycler un pour pas un rond, ce qui est en passe de devenir une seconde nature pour tout fonctionnaire.

Nous assistons donc à la naissance de la nouvelle *Gazette*. D'autant qu'il ne reste que quelques caciques de la bonne société lausannoise (autrefois on disait BSL, mais on s'est promis de ne pas remplir ce canard d'abréviations!) pour se souvenir de sa connotation.

Mais nous limiterons les risques, et peut-être même les dégâts. En effet, même si la rédaction s'est entourée de nombreuses précautions pour éviter que *La Gazette*

tez sur nous pour la pratiquer. D'autant que dans notre profession, le marché du travail n'est actuellement pas des plus ouverts.

Nous avons encore tous en

mémoire le flop d'une information interne qui cultivait non seulement des plantes, mais aussi la dérision. Forts de cette expérience, nous tenterons de coller le plus possible aux faits, en cherchant à les rendre compréhensibles. *La Gazette* sera donc sérieuse, plus calviniste que catho.

Supposons que l'Etat mette à votre disposition un ordinateur qui fonctionne. Cliquez sur l'icône «Petit Robert on line» (vous pouvez aussi aller consulter un exemplaire sur pa-

pier aux Archives cantonales si vous n'avez que ça à faire). Vous découvrirez la première définition du mot gazette: «écrit périodique contenant des nouvelles». Voilà qui nous rassure.

La deuxième définition en revanche nous inquiète, car elle renvoie à bavard, concierge: «Personne qui aime à colporter des nouvelles». Alors nous l'affirmons solennellement ici: *La Gazette* ne sera jamais le journal des gazettes. Qu'on se le dise!

Francine Crettaz et Philippe Anhorn



A la «Une» du numéro 1.

ne soit «la voix de son maître», vous ne trouverez pas sous sa plume de critiques acerbes sur le fonctionnement de l'Etat, ni sur son gouvernement.

Nous nous abstiendrons également de colporter des gags des gags stupides du genre «c'est du beau, comme on dit à AIC». Seuls les initiés comprendraient. Et puis, même si ça fait toujours rire, surtout au bas d'une note particulièrement mal fichue, ce ne serait pas gentil. C'est ce qu'on appelle l'autocensure, et comp-

## Voix officielle



C'est la voix officielle du Conseil d'Etat. *La Gazette* est souvent qualifiée de «Pravda». Elle permet au Gouvernement de s'adresser à l'ensemble des

employés de l'administration. Elle est utile au Conseil d'Etat pour donner son point de vue. De manière plutôt unilatérale. C'est notamment le cas dans la discussion sur le statut. Je la lis régulièrement. Sur quelques sujets *La Gazette* nous a déjà laissé une petite place pour exprimer notre avis. C'est appréciable, mais nous ne le demandons pas. Nous privilégions nos propres organes d'information.

Michela Bovolenta, secrétaire syndicale au SSP

## Laboratoire de la communication

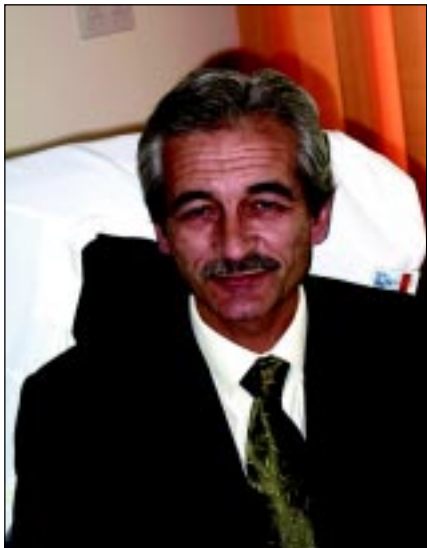


Il n'est pas de politique possible aujourd'hui sans politique de communication. L'Etat ne peut plus se contenter de décider, puis simplement d'infor-

mer – ce à quoi pouvait suffire une «Feuille des avis officiels»; il s'agit davantage d'expliquer, de démontrer, de mettre en perspective. A ce degré d'exigence, la communication ne s'improvise plus: elle est affaire de professionnels. Il fallait pour cela un média: ainsi est née *La Gazette*, «Journal de la fonction publique». Mais qui dit journal dit lectorat – ce qui pose l'exigence d'un espace de réflexion et de débat, d'une dimension critique, d'une ouverture à la diversité. Il y a une crédibilité à conquérir, et un tabou à vaincre: devenir un peu plus qu'une voix officielle – qu'une «Pravda». «Sans la liberté de blâmer, disait Beaumarchais, il n'est point d'éloge flatteur». La marge ici est sans doute étroite, mais le défi néanmoins incontournable: car c'est là que le lecteur attend le communicateur, là que le but est atteint ou pas. *La Gazette* – lentement, progressivement – est en passe de gagner son pari: à sa centième livraison, non seulement on la lit toujours – mieux encore, on l'attend. La rénovation des modes de pouvoir est un processus de longue haleine; l'Etat, en matière de communication, en est encore à sa phase d'apprentissage. *La Gazette* doit être saluée comme l'un de ses nécessaires laboratoires.

Christian PILLOUD, Chef du Service des affaires universitaires

# Construire une maternité au Sénégal ou le rêve d'enfance de Patrick Hohlfeld



Patrick Hohlfeld, gynécologue-obstétricien et directeur médico-technique de Cemmané

«**D**éjà enfant, je me passionnais pour l'Afrique que j'ai découverte lors des cours de géographie; et le projet Cemmané est typiquement un rêve d'enfant qui cherche à devenir réalité», avoue Patrick Hohlfeld, professeur de gynécologie et d'obstétrique au CHUV. Accoucher d'un rêve. Une aventure dont le terme n'est pas encore connu mais à laquelle se sont associés une centaine d'amis, de collègues du CHUV ou d'autres hôpitaux vaudois afin que la naissance soit réussie: construire une maternité à M'bour, agglomération du Sénégal qui compte plus de 300'000 habitants et aucun hôpital. Lorsque l'accoucheuse traditionnelle constate qu'une naissance se complique, elle met la parturiente dans un taxi, lorsqu'elle a les moyens de le payer, qui la conduit à l'hôpital le plus proche, à près de 100 km de M'bour. Vu les conditions déplorables des routes du pays, le manque de soins et la longueur du trajet, nombre de femmes perdent si ce n'est l'enfant, la vie ou les deux dans l'expédition.

Une réalité que Patrick Hohlfeld connaît bien, lui qui a travaillé pendant quatre mois au Sénégal pendant son assistantat avant de vivre pendant un an avec son épouse en Afrique du Sud. Chirurgien-pédiatre au CHUV, Judith Hohlfeld retourne d'ailleurs régulièrement en Afrique dans le cadre de missions pour Terre des Hommes.

La gestation du projet, baptisé Cemmané (Centre de médecine maternelle et néonatale), a débuté il y a deux ans, lorsqu'un couple d'amis de Patrick Hohlfeld lui fait part de son envie de venir en aide à la population de M'bour. De fil en aiguille, 22 personnes dont un médecin sénégalais établi à M'bour, décident de se donner les moyens d'y combattre efficacement la mortalité maternelle, véritable fléau du tiers-monde, en construisant une maternité. Patrick Hohlfeld effectue plusieurs aller-retours entre la Suisse et le Sénégal dans le but d'apprécier les besoins et les compétences ainsi que pour y faire aboutir une foule de démarches administratives. «L'Afrique est un continent fascinant, enthousiasmant souvent, mais parfois aussi très éprouvant, surtout lorsqu'il s'agit de négocier avec l'administration.»

Si des médecins et des sages-femmes se sont proposés pour assurer la formation du personnel sur place, une architecte a gracieusement dessiné les plans de la maternité tandis qu'un imprimeur et un entrepreneur ont

respectivement offert les brochures d'informations et le matériel sanitaire nécessaire. Le maire de M'bour, à la demande de l'ancien ministre de la santé du Sénégal a, quant à lui, mis un terrain à la disposition du projet. Autant de bonnes volontés et de compétences qui ont aujourd'hui besoin de 500'000 francs pour que Cemmané puisse enfin voir le jour.

«C'est un projet sympa car il nous donne l'occasion d'aider ceux qui en ont terriblement besoin. Personnellement, il me permet aussi de relativiser les problèmes que je peux rencontrer dans le cadre de mon travail au CHUV».

Annika GIL

*Cemmané, est un projet soutenu par la Fondation pour le perfectionnement et la recherche gynécologique-obstétrique et auquel l'on peut envoyer ses dons en faveur du numéro de compte (CS): 188144-31-5, M'bour/Sénégal.*



Hémorragies, hausse drastique de la tension artérielle et infections sont à l'origine de plus de la moitié des décès maternels lors de la grossesse. Selon l'OMS, 90% de la mortalité maternelle pourrait être évitée grâce à des soins de bases appropriés.



# Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur [www.vaud.ch](http://www.vaud.ch).

## DEC

### Secrétaire juriste (Inspecteur/trice du travail) pour le Service de l'emploi 100%

**Mission:** veiller à l'application de la législation fédérale relative à la protection des travailleurs dans les entreprises, en particulier dans le domaine des conditions de travail et dans celui du harcèlement, du mobbing et de la lutte contre le travail au noir. Conseiller employeurs et travailleurs sur le plan juridique. Suivre des procédures d'extension des conventions collectives de travail et donner des avis en droit du travail (cl. 22-25).

**Profil:** licence en droit. Pratique si possible de 5 ans, de préférence dans le domaine du droit du travail. Ce poste varié exige de l'entregent, la capacité de communication et de persuasion, de l'autonomie et l'esprit de décision. Il requiert également de l'aisance rédactionnelle et de l'intérêt pour la problématique de l'application des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Véhicule nécessaire.

**Renseignements:** M. François Czech, 021/316 61 31.

**Adresse:** réf. 3175, Service de l'emploi, M. F. Czech, Rue Marterey 5 - 1014 Lausanne.

## DIRE

### Adjoint-e B, responsable de l'autorité de surveillance des fondations pour le Service de justice, de l'intérieur et des cultes 100%

**Mission:** assurer la direction et la gestion de l'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance. Participer à la réorganisation de l'ensemble des activités juridiques et comptables liées au fonctionnement des fondations. Rédiger des actes officiels et des directives. Représenter l'autorité auprès de tiers, dans le cadre de conférences intercantionales par exemple. Traiter avec des représentants de conseils de fondations, des fiduciaires, des avocats, des notaires, des représentants d'établissements bancaires et de compagnies d'assurances (cl. 27-30).

**Profil:** titre universitaire, avec pratique de 8 ans environ dès son obtention. Assume des responsabilités importantes. Formation universitaire en sciences économiques ou en droit complétée par un diplôme fédéral en assurances sociales avec une spécialisation LPP. Expérience de 6 à 8 ans au minimum en matière de prévoyance. Aptitude à prendre de manière indépendante des décisions officielles engageant l'autorité de surveillance. Sens de la communication, aisance dans les contacts humains. Capacité à diriger et à motiver un groupe de collaborateurs et collaboratrices spécialisé-e-s. Des connaissances générales du droit du travail, ainsi que de la vie économique et de la politique cantonale sont nécessaires. Des connaissances informatiques de base ainsi que des notions d'allemand et d'anglais seront appréciées.

**Renseignements:** M. Fabrice Weber, 021/316.45.48.

**Adresse:** réf. 3146, Service de justice, de l'intérieur et des cultes, M. Olivier Meuwly, Place du Château - 1014 Lausanne.

### Archiviste A pour les Archives cantonales vaudoises, Chavannes-près-Renens 100%

**Mission:** participer, comme responsable des relations avec certains départements, à la mise en œuvre des procédures d'archivage, au développement de projets selon les besoins de l'administration et à l'encadrement du

personnel administratif en charge des archives. Conseiller, préparer et coordonner les versements d'archives, établir les calendriers de conservation et garantir les inventaires d'archives. Rédiger les réponses au courrier. Animer l'accueil du public, en collaboration avec les autres archivistes (cl. 24-28).

**Profil:** licence universitaire utile à l'exercice de la fonction, de préférence dans les sciences de l'information, ou formation jugée équivalente ; pratique de 5 ans environ dès son obtention ; ou maturité et avoir suivi deux semestres de cours universitaires jugés utiles à l'exercice de la fonction avec pratique de 12 ans environ dans le domaine des archives. Bonnes connaissances en informatique, en particulier en traitement opérationnel des données. Expérience souhaitée dans les nouvelles technologies et dans les pratiques de la gestion des documents. Excellentes capacités d'analyse et de persuasion, grande facilité d'adaptation et de rédaction, ouverture à un apprentissage permanent.

**Renseignements:** M. Gilbert Coutaz, 021/316 37 11.

**Adresse:** réf. 3176, Archives cantonales vaudoises, M. G. Coutaz, Rue de la Mouline 32 - 1022 Chavannes.

## OJV

### Greffier/ère substitut-e A, B, C ou D au Greffe du Tribunal cantonal 100%

**Mission:** rédaction de projets de décisions judiciaires sur la base de rapports, de notes, de délibérations ou d'instructions des juges.

**Profil:** greffier-substitut A : brevet d'avocat. Greffier-substitut B : doctorat en droit. Greffier-substitut C : licence en droit et pratique de 3 ans en règle générale. Greffier-substitut D : licence en droit

**Renseignements:** Mme Corinne Villars, 021/316 15 18.

**Adresse:** réf. 3177, Tribunal cantonal, Mme Corinne Villard, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne.



### Educateur/trice pour le Tribunal des mineurs 100%

**Mission:** prise en charge des mineurs en cours d'enquête ; mandats d'assistance éducative et de patronage. Surveillance des prestations en travail (cl.18-20).

**Profil:** diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ dès l'obtention du titre. La formation d'intervenant en systémique est fortement souhaitée.

**Renseignements:** Mme Evelyne Lopériol, 021/316 68 00, ou Mme Elisabeth Adam, 021/316'68'09.

**Adresse:** réf. 3088, Tribunal des mineurs, Mme Elisabeth Adam, Trabandan 28 - 1014 Lausanne.

### Premier/ère secrétaire ou secrétaire au greffe du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Yverdon-les-Bains

**Mission:** Responsable de l'organisation et de la gestion des dossiers de la Chambre des affaires péuniaires et des poursuites et faillites.

**Profil:** premier secrétaire : CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent, avec pratique de 8 ans environ. Effectue de manière indépendante des travaux administratifs spéciaux demandant de l'initiative et des connaissances approfondies. Secrétaire : CFC de commerce ou titre jugé équivalent et pratique de 6 ans environ. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Expérience du fonctionnement et de la gestion d'un greffe de tribunal, maîtrise des outils informatiques.

**Renseignements:** M. François Knecht, 024/424 60 20.

**Adresse:** réf. 3180, Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, M. F. Knecht, Rue des Moulins 8 - 1400 Yverdon-les-Bains.

## DFIN

### Concepteur/trice en informatique pour l'Unité informatique du Département des finances (UID DFIN) 100%

**Mission:** les projets peuvent être de différentes natures (conseils, études, intégration, développement, maintenance de logiciels, etc.). Suivant la nature et le stade d'avancement du projet, ces activités peuvent être : participer à la réalisation ou à l'analyse des cahiers des charges, au recensement des besoins auprès des utilisateurs, analyser les domaines d'activité, modéliser les activités et informations, analyser en détail des fonctions, réaliser prototypes et logiciels, paramétrer et installer des logiciels, réaliser des interfaces avec d'autres applications, effectuer les tests unitaires et d'intégration informatiques, former les formateurs utilisateurs, documenter techniquement, préparer les solutions pour une mise en œuvre dans les environnements de validation et de production, collaborer aux tests et aux validations des utilisateurs, fournir le support de 2e niveau pour les incidents d'exploitation et d'utilisation, maintenir les logiciels de façon corrective et évolutive. Environnement de la fonction : au sein de l'informatique cantonale, l'UID-DFIN (55 collaborateurs), utilisant des techniques et outils modernes dans tous les secteurs de l'informatique. Collaboration étroite avec le Service des Finances de l'Etat de Vaud, contacts avec tous les départements et services de l'Etat (52 services, 800 utilisateurs). Groupe de projet de 4 à 6 personnes sous la responsabilité d'un chef de projet. Possibilité d'évolution comme responsable de sous-projets. Projets : assurer le développement des extensions et de la maintenance des applications actuelles dans un environnement Mainframe, bases de données (DB2) et atelier de génie logiciel (CoolGen). Intégration des outils bureautiques dans les applications. Développement d'applications de type Infocentre, Groupware et Workflow, utilisant les techniques modernes (Lotus Notes, Intranet, Impromptu). Intégration, paramétrage et adaptation de progiciels liés à la comptabilité et aux finances (cl. 23-26).

**Profil:** titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur ou titre jugé équivalent avec pratique de 2 ans environ comme analyste programmeur, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent ; ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent, pratique de 10 ans environ dans l'informatique, dont 5 comme analyste programmeur. Expérience dans les domaines suivants : projets de développement et/ou de mise en œuvre de progiciels dans les domaines financiers (comptabilité générale, budget, débiteurs, analytique) ; Datawarehouse et du Groupware/Workflow ; besoins (cahier des charges), analyses conceptuelles et détaillées, puis mise en œuvre (installation et paramétrage) de solutions logicielles ; relations utilisateurs - informaticiens (clients- fournisseurs). Connaissances : de l'informatique de gestion, des méthodes de développements et du domaine "Comptabilité et finances". La connaissance des bases de données relationnelles est requise et celle des outils de développement modernes souhaitable. Celle des domaines Datawarehouse et Groupware/Workflow est également souhaitable.

**Renseignements:** M. Cyril Gaillard, 021/316 26 11.

**Adresse:** réf. 3170, UID-DFIN, M. Michel Frémaux, Av. Recordon 1 - 1014 Lausanne.

### Chef-fe de projets de recherche ou chargé-e de recherche (Conseiller/ère en organisation) pour le Service du personnel 100%

**Mission:** traiter les demandes de modification de structure et d'organisation des services de l'Administration cantonale. Etudier les cahiers des charges et déterminer les niveaux des postes. Collaborer à divers projets du service.

**Profil:** chef-fe de projet de recherche : titre universitaire. Pratique de 3 ans environ dans le domaine de la recherche. Aptitudes à diriger un groupe de chercheurs ou à assumer seul-e la conduite d'une recherche. Chargée de recherche : titre universitaire. Pratique jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum, ou pratique de 5 ans environ en qualité de chercheur/euse associé-e. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche.

Formation universitaire ou titre jugé équivalent. Rapidité et capacité d'analyse, de résolution de problèmes et de prise de décisions. Aptitude à une gestion rigoureuse des dossiers. Intérêt attesté pour l'organisation et les processus de gestion du personnel. Connaissance de méthodes de formalisation de procédures. Capacité d'écoute, bonnes compétences relationnelles.

**Renseignements:** Mme Silvana Palagi, 021/316.19.17.

**Adresse:** réf. 3189, Service du personnel - BRM, M. Simon Méan, Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne.

### Employé-e d'administration ou employé-e principal-e d'administration (Collaborateur/trice du contentieux) pour l'Office d'impôt du district d'Aigle 100%

**Mission:** collaborer au bon fonctionnement du service du contentieux dans la gestion d'une partie des dossiers débiteurs et dans les différentes procédures telles que plans de paiement, réquisitions de poursuites, demandes de mainlevées, etc. Secrétariat et accueil au guichet et par téléphone.

**Profil:** CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans environ. Bonnes connaissances informatiques ainsi que de la loi fédérale sur la poursuite et la faillite (LP). Dynamisme, précision, autonomie, goût pour les contacts humains et le travail en équipe.

**Renseignements:** M. Gérard Pernet, 024/557 70 76.

**Adresse:** réf. 3171, Administration cantonale des impôts, Mme Brigitte Panchaud, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18.

## DSAS

### Documentaliste B, responsable du Centre de documentation du département (CDOC) 100%

**Mission:** dans le cadre des fonctions d'état-major assumées par le Secrétaire général du département, la section " Affaires sociales " a pour mission de contribuer à la planification de la politique sociale départementale. Elle est chargée de fournir l'information stratégique nécessaire au pilotage de la politique sociale départementale et a la responsabilité d'étudier puis de mettre en place et de développer les outils et les moyens de recherche et de soutien nécessaires à cette fin. Vous êtes chargé-e de la gestion complète du CDOC et de son adaptation constante aux besoins des utilisateurs. Vous organisez, coordonnez et dirigez l'activité du CDOC ; vous gérez les ressources financières et humaines ; vous planifiez les travaux du CDOC (cl. 22-25).

**Profil:** titre universitaire jugé utile à la fonction. Expérience dans la conduite d'un centre de documentation ou de quelques années dans une bibliothèque ou dans un centre de documentation. Pratique des moyens de traitement informatisé de la documentation et des nouvelles technologies

de l'information et de la communication (NTIC). Sens des responsabilités, aptitude à organiser, coordonner et diriger ; facilité d'adaptation ; compréhension de l'anglais et de l'allemand.

**Renseignements:** M. Georges Piolet, tél. 021/316 50 46 ou M. Ulrich Tecklenburg, tél. 021/316 50 23 ou via e-mail : ueli.tecklenburg@gs-dsas.vd.ch.

**Adresse:** réf. 2680, Bureau du Recrutement et de la Mobilité, M. Simon Méan, Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne.

# DFJ

## **Spécialiste des données B pour l'Université de Lausanne, Institut de police scientifique et de criminologie, Dorigny.**

**Durée déterminée au 31.12.04 50%**

**Mission:** adjoint-e du Directeur de l'IPSC, en particulier pour les questions informatiques : gestion de l'environnement informatique de l'IPSC (120 ordinateurs, réseau, 2 serveurs) ; choix, achat et intégration du matériel, des logiciels et des bases de données. Responsabilité du parc informatique et des réseaux. Organisation et gestion des bases de données (images, signaux, etc.). Gestion de la sécurité informatique. Soutien aux utilisateurs. Mise en place du contrôle de qualité. Logistique de l'enseignement assisté par ordinateur. Soutien aux enseignants. Gestion du budget des investissements (matériel scientifique). Conseil aux étudiants (orientation des études), suivi des projets de recherche, organisation de cours postgrade et d'échanges, gestion de la sécurité (accès aux locaux) (cl. 23-26).

**Profil:** titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur ou titre jugé équivalent et pratique de 2 ans environ comme analyste programmeur ; ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent ; ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent. Pratique de 10 ans environ dans l'informatique, dont 6 comme analyste programmeur. Licence en sciences forensiques, en sciences ou en informatique. Exigé : expérience du traitement informatique des données, de l'imagerie et de l'enseignement assisté par ordinateur. Administrateur/trice de réseaux NT. Photoshop, MS/UNIX, logiciels de bureautique. Bonnes connaissances d'anglais. Sens de l'organisation, autonomie, flexibilité, discrétion. Volonté de mettre à jour et de développer ses connaissances professionnelles. Casier judiciaire vierge. Connaissances d'allemand souhaitées.

**Renseignements:** M. Pierre Margot, 021/692 46 00.

**Adresse:** réf. 3172, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, BRA - 1015 Lausanne.

## **Thérapeute de la psychomotricité à l'Ecole cantonale pour enfants sourds 60%**

**Mission:** travail en équipe pluridisciplinaire auprès d'enfants sourds et malentendants d'âges différents et pouvant présenter des troubles du comportement et de la personnalité (cl. 17-20).

**Profil:** diplôme en psychomotricité de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève ou titre jugé équivalent. Intérêt pour les problèmes liés à la surdité. Esprit d'initiative et sens des responsabilités.

**Renseignements:** Mme Brigitte Guidollet, 021/316 55 10.

**Adresse:** réf. 3173, Ecole cantonale pour enfants sourds, Mme Brigitte Guidollet, Av. de Collonges 2 - 1014 Lausanne. Prière d'adresser votre offre manuscrite, avec photographie format passeport.

*Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.*

## **BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité**

Rue Caroline 4  
1014 Lausanne  
Tél. 021/316 29 20  
Fax 021/316 29 23

**Heures d'ouverture:**  
**8h - 12h et 13h30 - 17h**  
**(vendredi jusqu'à 16h30)**

*Projet de mobilité professionnelle? Complément et nouvelle formation? Perspective à l'Etat?  
Les conseillers/ères RH du BRM ouvrent aux collaborateurs/trices  
de l'Administration cantonale vaudoise la plate-forme*

**ATELIER ESPACE EMPLOI**  
**tous les lundi, de 12h à 14h (atelier 12h15)**  
*au Centre d'information professionnelle (CIP), rue de la Borde 3d, à Lausanne*

## **Laborantin-e ou laborantin-e médical-e pour l'Université de Lausanne, Institut de biologie cellulaire et de morphologie 100%**

**Mission:** au sein d'un groupe de recherche : participation aux travaux de recherche, soit perfusion d'animaux, préparation des pièces pour la microscopie optique et électronique, microtomie à paraffine, celloïdine et congélation, coupes au cryostat. Assistance technique aux chercheurs pour l'utilisation des équipements de laboratoire. Formation des apprentis aux techniques histologiques et suivi de leurs cours à l'Ecole professionnelle. Gestion de matériel de laboratoire et de produits chimiques (stocks, commandes, contrôle, suivi de l'entretien des instruments).

**Profil:** Laborantin : CFC de laborantin en biologie ou titre jugé équivalent. Laborantin médical : diplôme de laborantin médical ou titre jugé équivalent. Exigé : deux ans d'expérience dans un laboratoire histologique. Expérience des techniques histologiques et immunocytochimiques. Connaissances de bureautique (Word, Excel, bases de données) et d'anglais technique. Excellente organisation, autonomie, initiative, bonnes qualités relationnelles (esprit d'équipe), discrétion. Souhaité : expérience de travail sur le système nerveux.

**Renseignements:** M. Egbert Welker, 021/692 51 25.

**Adresse:** réf. 3179, Bureau de gestion du personnel de l'UNIL, BRA - 1015 Lausanne.



# DINF

## **Architecte pour le Service des bâtiments 50 à 100% (taux d'activité évolutif)**

**Mission:** représentation du Maître de l'ouvrage pour des projets de transformation, de rénovation, de réfection et de maintenance comprenant les tâches de : études de faisabilité, établissement de cahiers des charges, prévision budgétaire, respect des coûts, des délais et des qualités convenus, direction de travaux, contact avec les utilisateurs. Elaboration de méthodes d'entretien d'un grand parc immobilier et tenue de statistiques. Responsabilité de la gestion d'un parc immobilier (cl. 22-25).

**Profil:** diplôme d'architecte EPF, titre universitaire, inscription au REG A ou titre jugé équivalent ; ou diplôme d'architecte ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent et pratique de 3 ans environ.

**Renseignements:** M. Yves Golay, 021/316 73 17.

**Adresse:** réf. 3169, Service des bâtiments, M. Yves Golay, Pl. de la Riponne 10 - 1014 Lausanne. Délai d'envoi des candidatures : 14.12.01.

# L'Etat lance son programme 2002 d'encouragement à la retraite anticipée

*L'Etat de Vaud a lancé voici six ans un programme visant à encourager la retraite anticipée moyennant une aide financière. Solution choisie annuellement par 120 collaborateurs. Deux d'entre eux nous disent pourquoi.*



Deux changements ont été introduits dans le programme 2002 d'encouragement à la retraite anticipée: avoir travaillé au moins pendant 5 ans à l'Etat de Vaud et compter avec une aide financière plafonnée de 2500 francs par mois.

## Exemple de calcul

**P**our un homme célibataire, entré à la caisse de pensions de l'Etat de Vaud à l'âge de 30 ans, dont le traitement cotisant au moment du départ est de 70'000 francs (ce qui correspond à un salaire annuel brut de 81940 francs). **Si ce collaborateur prenait sa retraite à l'âge de 65 ans** avec 35 années d'assurance, sa pension de retraite se monterait à 60% de 70'000 francs, soit 42'000 francs. Mensuellement sa situation serait la suivante:

*Retraite:* Fr. 3500.00, soit 60% de 70'000 divisé par 12

*AVS:* Fr. 2060.–

*Total:* Fr. 5560.–

**Si ce collaborateur décide de partir effectivement à l'âge de 62 ans**, sa situation mensuelle sera la suivante:

*Retraite:* Fr. 3202.50 soit  $70'000 \cdot x [60\% - (3 \text{ années} \times 1.7\%)] / 12$

*Supplément temporaire:* Fr. 941.70 soit  $1030 \times 32/35$

*Complément de l'Etat:* Fr. 1225.– soit 21% de 70'000.–/12

*Total:* Fr. 5369.20

Dans ce cas l'intéressé recevra 5369.20 francs par mois pendant 3 ans. Dès l'âge de 65 ans, il continuera de recevoir sa pension de retraite avec la rente AVS, soit dans ce cas un montant global de 5262.50 francs qui représente: 3202.50 francs de retraite et 2060 francs d'AVS.

**D**epuis 1995, l'Etat de Vaud renouvelle chaque année son programme d'encouragement à la retraite anticipée. Ce programme s'adresse à tous les collaborateurs et collaboratrices qui, entre 62 et 65 ans, n'atteignent pas les 35 années nécessaires de cotisation à la Caisse de pensions pour obtenir une retraite maximale. Concrètement, l'Etat propose une rente complémentaire jusqu'à 65 ans révolus, qui s'ajoute au «pont AVS» prévu par la loi sur la Caisse de pensions. Cette année, le Conseil d'Etat a décidé de plafonner ce complément à 2500 francs par mois. Il a décidé en outre que le collaborateur ou la collaboratrice devait travailler depuis 5 ans au moins à l'Administration vaudoise pour bénéficier de ce programme.

## Stimuler l'embauche de jeunes

L'Etat ne songe pas seulement à offrir une retraite anticipée attractive à ceux qui

le souhaitent, mais vise aussi à favoriser l'embauche des jeunes. Le coût de l'opération doit être neutre pour les finances cantonales: le remplacement d'un collaborateur en fin de carrière par une personne moins expérimentée permet en principe d'encourager financièrement celui ou celle qui libère son poste.

## Quels bénéficiaires?

Pour participer au programme 2002, il faut être né entre le 1er avril 1937 et le 31 mars 1941, et démissionner au plus tard le 31 décembre 2002. Le complément proposé équivaut aux 21% du dernier traitement cotisant, obtenu en déduisant du dernier salaire annuel (13<sup>e</sup> compris) le montant de coordination. Ce dernier correspond au minimum AVS, soit 12 fois 1030 francs par an. Pour celles et ceux qui ne touchent pas encore l'AVS, la caisse de pensions verse par ailleurs un supplément temporaire, «pont AVS», qui équivaut au minimum AVS diminué

d'autant de 35<sup>e</sup> qu'il manque d'années de cotisation. A noter que le complément de l'Etat ne peut en aucun cas être inférieur au montant du supplément temporaire.

## Brochures et séances d'informations

Plusieurs actions sont entreprises afin que les personnes concernées puissent prendre en toute connaissance de cause une décision qui va modifier profondément leur vie. D'abord, tous les participants potentiels reçoivent une lettre de l'Etat les informant de la possibilité qui leur est offerte. Une brochure, éditée chaque année par le Service du personnel (SPEV) et jointe à l'envoi, décrit les implications financières d'un tel choix. La Caisse de pensions (CPEV) organise ensuite des soirées d'information où chaque ayant droit se familiarise avec les modes de calcul appliqués. De plus, toutes les personnes qui en font la demande obtiennent une évaluation

précise et individuelle des prestations fournies par la Caisse de pensions et l'Etat.

### Un collaborateur sur trois accompli le pas

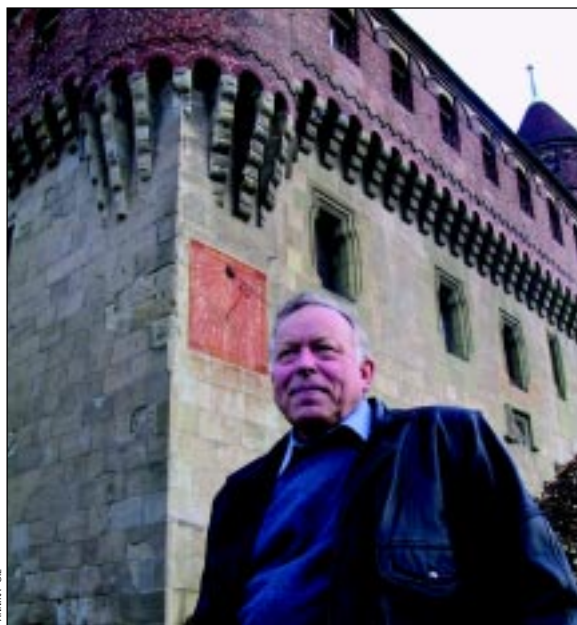
Depuis 1995, le SPEV a dénombré au total 2203 personnes ayant droit au pro-

gramme d'encouragement à la retraite anticipée. Jusqu'ici, 740 collaborateurs de l'Etat ont bénéficié effectivement de cette opération, soit un tiers de l'effectif et une moyenne relativement stable de 120 jeunes retraités par année. Deux anciens

collaborateurs qui ont choisi de bénéficier d'une telle retraite anticipée nous donnent leurs raisons ci-contre. Le service du personnel souhaite à tous les futurs bénéficiaires de ce programme une heureuse et longue retraite. — SPEV

## «Je voulais enfin avoir du temps pour me consacrer à toutes ces choses que j'avais mises entre parenthèse, faute de temps»

Même s'il dit ne pas regretter son travail, Gérard Pidoux a quitté l'administration vaudoise fin septembre 2000 alors qu'il était chef du service des gérances et des achats, il avoue toutefois ressentir une pointe de nostalgie lorsque, au détour d'une rue, il tombe nez à nez avec un bâtiment dont il s'occupait autrefois. Cela ne dure qu'un temps car, si Gérard Pidoux a choisi de prendre sa retraite deux ans avant l'heure, c'est justement pour pouvoir enfin réaliser toutes sortes d'activités qu'il avait négligées ou momentanément abandonnées, faute de temps. «J'avais déjà décidé, au moment de mon engagement à l'Etat de Vaud en 1980, que je partirai en préretraite afin de pouvoir m'investir dans d'autres activités. Non pas que mon travail me déplaisait, mais parce qu'il faut faire des choix. Mon emploi du temps comme chef de service ne me laissait que très peu d'espace pour autre chose», explique Gérard Pidoux qui depuis une année se consacre pleinement à son bout de forêt, au bricolage, à l'accordéon, au ski, au tir et à son poste de trésorier du conseil régional de l'Eglise évangélique réformée.



«Avec ou sans aide de l'Etat, j'aurai quand même pris ma retraite à 63 ans afin de faire plein d'autres choses: bricoler, m'occuper de ma forêt, jouer de l'accordéon,...

«Après vingt ans au service des gérances et achats, j'ai aussi estimé qu'il était temps que quelqu'un d'autre, de plus jeune et peut-être de plus au fait des nouvelles technologies, vienne insuffler une nouvelle dynamique de travail». Le chômage des années 90 le conforte également dans sa décision de laisser sa place plus rapidement. Les 2500 francs mensuels que l'Etat de Vaud lui verse en sa qualité de préretraité n'ont pas constitué le facteur déterminant

de son choix bien qu'ils soient très appréciés. Et quel plaisir de pouvoir à nouveau dormir tout son soûl, sans que les nuits soient brusquement interrompues par les tracas du travail, ou de prendre le temps de petit-déjeuner tranquillement avec son épouse. «Même si je n'avais pas l'impression d'être stressé, je l'étais quand même puisque lors de mes trois dernières années de travail j'ai souffert d'hypertension. Depuis que je suis en préretraite, elle a disparu». — AG

## «J'ai quitté mon travail, que j'aimais, afin de laisser la place à quelqu'un de plus jeune»

Nul n'est irremplaçable mais «beaucoup trop de personnes croient l'être», glisse malicieusement Christina Lennon qui s'apprête à souffler ses 65 bougies et qui a choisi il y a deux ans de bénéficier d'une retraite anticipée financièrement soutenue par l'Etat de Vaud. «J'ai longuement hésité avant de me décider, car j'aimais beaucoup mon travail d'aide-physiothérapeute à l'hôpital Nestlé, l'ambiance au sein de l'équipe soignante était excellente et j'avais du plaisir à soigner les malades», raconte ce petit bout de femme dont l'accent trahit son origine écossaise.

Après avoir travaillé pendant plus de 28 ans entre le CHUV et l'hôpital Nestlé, elle opte pour une retraite anticipée afin, d'une part, de laisser la place à quelqu'un de plus jeune et d'autre part de pouvoir passer plus de temps avec son époux qui venait alors tout juste de se retirer de son activité d'indépendant.

Un choix qu'elle n'a pu mettre en pratique que grâce à l'aide financière de l'Etat de Vaud, soit un versement mensuel de 800 francs environ. «Après avoir beaucoup travaillé, il était temps de profiter de la vie ensemble, mon mari et moi, et je n'ai pas eu le temps de m'ennuyer une seule seconde», explique Christina Lennon qui, aujourd'hui, se félicite d'autant plus de son choix, qu'une année plus tard son époux devait brusquement mourir, après 45 ans de vie conjugale. Après avoir élevé ensemble quatre enfants, après avoir roulé leur bosse de par le monde pour choisir finalement de s'installer à Lausanne, après avoir partagé leur passion bien écossaise pour le golf, en allant tous les jours de leur première et dernière année de jeunes retraités swinguer sur le fairway familial du golf d'Aigle. «J'ai aimé mon travail mais je ne l'ai jamais regretté car pour moi la page était tournée». Reste aujourd'hui à Christina Lennon de tourner une page autrement plus difficile, apprendre à vivre sans Hugh Lennon. — AG



## Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

### DFIN Département des finances

#### Budget 2002: aucune réévaluation à la baisse pour les recettes fiscales

Le Conseil d'Etat a apporté diverses corrections techniques à son projet de budget 2002, en y intégrant notamment la facture sociale selon sa nouvelle formule, qui prive l'Etat de quelque 70 millions de francs. Ces corrections prennent la forme d'amendements que le Conseil d'Etat a proposés, le lundi 26 novembre, à la Commission des finances du Grand Conseil. Le déficit de 148,3 millions arrêté en septembre passe à 208,9 millions, résultat qui maintient toutefois le budget dans la cible de la planification financière. Les craintes relatives à la baisse des recettes fiscales ont été jugées insuffisamment fondées pour appliquer une réévaluation.

*Charles Favre, chef du Département des finances 021/316 20 01 – Francis Randin, chef du Service des Finances 021/316 25 77*

### DINF Département des infrastructures

#### Plus de souplesse pour les constructions en zone agricole

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de modification de la LATC lié à l'aire rurale ainsi que celui de la LAF qui en découle. Il s'agit d'utiliser toutes les marges laissées par le droit fédéral en conjuguant assouplissement et qualité, pour permettre une diversification des activités agricoles et une reconversion des bâtiments existants dans tous les cas prévus par le droit fédéral. Lors de la mise en consultation, l'avant-projet a été accueilli favorablement par la majorité des intervenants.

*Me Chantal Dupré, Service d'aménagement du territoire, 021/316 74 31  
Nicole Surchat, cheffe du Service de l'aménagement du territoire, 021/316 74 44*

#### Pose des revêtements bitumineux pour l'entretien constructif des routes

Le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation du député Jean Guignard, qui, citant les travaux de reprofilage de chaussée réalisés cette année sur le versant lémanique du Col du Marchairuz, contestait les critères de planification de l'entretien des routes cantonales et s'interrogeait sur le respect de la législation en matière de marchés publics. Pour le gouvernement, les travaux en cause ont été planifiés conformément aux procédures définies par l'assurance qualité, selon des critères techniques normalisés. La législation sur les marchés publics a été respectée.

*Michel Zambelli, chef de la division entretien au service des routes, 021/316 70 42 - DINF,  
Jean-Claude Meige, ingénieur au service des routes, tél. 021/316 70 43*

### DFJ Département de la formation et de la jeunesse

#### Contrôle financier de l'Université de Lausanne

Le 19 juin 2001, le député François Marthaler a déposé une interpellation sur le contrôle financier de l'UNIL et des fonds alloués au projet triangulaire. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat apporte des précisions sur les conditions de mise à disposition des équipements scientifiques, des bâtiments et des opérations comptables effectuées. Des indications sont données sur les structures mises en place pour la réalisation du projet triangulaire et sur les procédures relatives aux nominations conjointes. En annexe de la réponse figure le rapport de l'UNIL répondant aux remarques du CCF sur les comptes 2000 et la réponse du CCF infirmant l'affirmation du député Marthaler concernant la recommandation de ne pas accepter les comptes 2000 le l'UNIL.

*Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 00*

#### CHARTEM (Centre Horizon et de Relais Transition Ecole-Métiers)

Le Conseil d'Etat souhaite créer une nouvelle structure qui permette d'élaborer un projet professionnel pour une centaine de jeunes en difficulté psychosociale et sans solution de formation professionnelle au terme de leur scolarité obligatoire. A titre expérimental, un élément de cette structure a été créé en 1997 sous le nom de CHARTEM (Centre horizon et de relais transition Monde-Ecole) et évalué par l'Université de Lausanne. En fonction de la demande et sur la base d'un bilan très positif, le Conseil d'Etat entend poursuivre l'étude de ce projet.

*Jean Vallet, chef du Service de protection de la jeunesse, 021/316 53 00*

#### Ordonnance fédérale prescrivant le sport à l'école

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse au député Vaudroz, réaffirme les acquis de l'enseignement de l'éducation physique et du sport. Il rappelle que l'ordonnance fédérale est actuellement pleinement respectée dans la grille horaire pour tous

les degrés de la scolarité obligatoire. Des diminutions ont été opérées dans les 2ème et 3ème années de gymnase (deux périodes hebdomadaires au lieu de trois), mais des activités complémentaires sont organisées dans les gymnases. Il précise enfin qu'il n'a pas l'intention de pratiquer de nouvelles diminutions dans les grilles horaires, et qu'il entend rétablir les dotations initialement prévues dès que l'état des finances cantonales le permettra.

*Fabien Loi Zedda, Secrétaire général, 021/316 30 04 - DIRE, Raymond Bron, chef du SEPS, 021/316 39 39*

### DSAS Département de la santé et de l'action sociale

#### Augmentation des allocations familiales

Le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter de 10 francs, dès 2002, les minima légaux applicables aux allocations pour enfants, afin de les adapter à l'augmentation du coût de la vie. L'allocation minimum pour les enfants entre 0 et 16 ans passera de 140 à 150 francs par mois. L'allocation minimum pour les apprentis et les étudiants jusqu'à 25 ans, ainsi que pour tous les enfants invalides jusqu'à 20 ans, passera de 185 à 195 francs. L'allocation pour famille nombreuse, attribuée pour chaque enfant dès le troisième reste inchangée soit 170 francs. L'allocation de naissance (1500 francs) est inchangée également.

*Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et l'hébergement, 021/316 51 44*

#### Crédits additionnels pour deux établissements sanitaires

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et deux projets de décrets accordant la garantie de l'Etat et la prise en charge du service de la dette pour l'emprunt complémentaire, qui permettront de financer les hausses et les dépassements concernant les travaux de construction de deux établissements sanitaires. Il s'agit du: Centre de soins et de santé communautaire du Balcon du Jura vaudois à Sainte-Croix (Fr. 386'795,35.-) et de l'établissement médico-social de Primerocroche à Prilly (Fr. 759'415.-).

*Adrian Griffiths, Service de la santé publique, 021/316 42 66*

#### Conditions de travail du personnel de l'hôpital de la Riviera

Dans sa réponse à une interpellation du député André Groux, le Conseil d'Etat relève que les difficultés évoquées par l'interpellant ne sont pas spécifiques à l'hôpital de la Riviera. La revalorisation des conditions de travail du personnel, en particulier les mesures de reclassifications salariales du personnel soignant diplômé dès le 1er janvier 2002, constituent une amélioration dont le personnel de l'hôpital de la Riviera pourra bénéficier, tout comme celui des autres établissements reconnus d'intérêt public du Canton.

*Marc Diserens, chef du service de la santé publique, 021/316 42 41*

## Rapport sur les Nouvelles orientations de la politique sanitaire (NOPS)

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport périodique sur les Nouvelles orientations de la politique sanitaire, qui met en évidence les travaux réalisés jusqu'à fin septembre 2001, ainsi que les résultats attendus à fin 2002. La réforme est organisée sur la base de cinq domaines principaux : la création de réseaux de soins, la négociation de contrats de prestations entre l'Etat et les réseaux, la définition de nouvelles modalités de financement des hôpitaux, le développement d'une stratégie d'information de la population et l'appui au changement. Sept des huit réseaux de soins prévus ont d'ores et déjà été reconnus par le Département de la santé et de l'action sociale.

*Gérald Tinturier, Direction de projet NOPS, Service de la santé publique, 021/316 44 50*



## Casino «A» à Montreux: préavis favorable du Canton

Le Conseil d'Etat a décidé d'émettre un préavis favorable à l'implantation d'un casino de type «A» à Montreux. La loi fédérale du 18 décembre 1998 sur les jeux de hasard et les maisons de jeux (LMJ) prévoit en effet qu'une concession d'implantation ne peut être octroyée que si le canton et la commune d'implantation y sont favorables.

*Me Alain Jeanmonod, chef de la Police cantonale du commerce, 021/316 46 00*

## L'Office cantonal de la police du commerce intégré au Service de l'économie et du tourisme

Le Conseil d'Etat a décidé de dissoudre l'Office cantonal de la police du commerce (OCPC), afin de l'intégrer formellement au Service de l'économie et du tourisme (SET) auquel, par ailleurs, il est rattaché depuis 1998. L'ancien Office devient ainsi un secteur du SET, avec l'appellation Police cantonale du commerce (PCC). Son chef, Me Alain Jeanmonod, occupe le poste d'adjoint à M. Philippe Sordet, chef du SET, tout en étant également en charge des affaires juridiques de l'ensemble du Service.

*Me Alain Jeanmonod, chef de la Police cantonale du commerce, 021/316 46 00*

## Nouvelle action de blocage-financement pour les vins vaudois

Le Conseil d'Etat a décidé de renouveler une action de blocage-financement pour les vins vaudois de millésime 2001 et pour le solde du millésime 2000. Dans le cadre de cette action, les encaveurs peuvent obtenir des crédits en raison de la caution donnée par l'Etat. L'an dernier, 11 caves coopératives, 16 négociants et 21 encaveurs indépendants y avaient souscrit pour un volume global de 9,45 millions de litres, représentant une valeur totale de 43,45 millions de francs et le 26% de la récolte cantonale.

*Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture, 021/803 08 33*

## Intervention à Berne en faveur de la production de protéines végétales

Le Canton de Vaud usera de son droit d'initiative cantonal auprès du Parlement fédéral afin de promouvoir la production de protéines végétales par un bonus écologique. Le Conseil d'Etat a en effet adopté un rapport répondant à un postulat du député Pierre-André Pidoux, qui demandait une telle intervention. Le Conseil d'Etat a jugé sa proposition intéressante et originale, celle-ci mettant l'accent sur l'aspect écologique des cultures de légumineuses et répondant en même temps à un réel souci d'approvisionnement en produits alimentaires qui offrent une sécurité maximale.

*Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98*

## Oui au projet d'ordonnance fédérale sur le commerce itinérant

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une consultation fédérale relative au projet d'ordonnance réglant l'application de la nouvelle loi fédérale sur le commerce itinérant, qui entrera en vigueur le 1er avril 2002. Ce projet porte sur la procédure mise en place par le Département fédéral de l'économie, qui prévoit que les cantons puissent octroyer, renouveler et retirer l'autorisation d'exercer le commerce itinérant sur le territoire national.

*Alain Jeanmonod, responsable de l'Office cantonal de la police du commerce, 021/316 46 00 – Sandra Bucher, juriste, 021/316 46 13*



## Avant-projet de modification de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement: le Conseil d'Etat pas entièrement convaincu

Consulté sur l'avant-projet de Loi fédérale sur la protection de l'environnement (sites contaminés), le Conseil d'Etat répond à Berne de manière nuancée. S'il souligne l'effort de clarification des règles qui ont présidé à l'élaboration de cet avant-projet, il en conteste d'autres points, comme par exemple, mettre à la charge de l'Etat les frais d'investigation sur un site qui se révèle non pollué.

*DSE, Antoine Lathion, Service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 15*



## Scrutateurs absents: il faudra revoter à Dailens

Après enquête, le Conseil d'Etat a admis le recours d'un citoyen de Dailens qui exprimait des griefs au sujet de la régularité des élections communales du 28 octobre dernier, notamment en raison de l'absence des scrutateurs au sein du

bureau électoral. En conséquence, le gouvernement a décidé d'annuler les élections, lesquelles devront être reconduites le 27 janvier 2002. Les membres de la Municipalité et le syndic actuels restent en fonction jusqu'à l'assermentation des nouvelles autorités.

*Olivier Meuwly, chef du SJIC, 021/316 40 40*

## Le requérant pourra travailler jusqu'à son départ

Le Canton de Vaud veut permettre au requérant d'asile faisant l'objet d'une décision fédérale, exécutoire et définitive de renvoi, de poursuivre son activité lucrative chez le même employeur jusqu'à la veille du départ effectif de Suisse. Il en résultera une diminution des cas où le requérant continue à travailler « au noir » ou « au gris » chez son employeur, ou chez un nouvel employeur, pour échapper à tout contrôle, un moindre coût pour la Confédération ou le canton, ainsi qu'une diminution des risques liés au désœuvrement. Le fait de tolérer la poursuite de l'activité lucrative n'engendre aucun droit de séjour prolongé.

*Isabel Balitzer-Domon, déléguée à la communication pour les questions liées à l'asile, 021/316 40 62 ou 079/310 84 27*

## Serre botanique: collaborations étudiées

Conscient de la nécessité de construire une nouvelle serre pour les Musée et jardins botaniques cantonaux, mais confronté à une situation financière de l'Etat particulièrement difficile qui limite sa capacité d'investissement, le Conseil d'Etat souhaite, avant d'arrêter une option, chercher et étudier des solutions de collaboration avec d'autres établissements ou institutions. C'est la réponse qu'il donne au Grand Conseil, sous la forme d'un rapport intermédiaire sur un postulat du député Michel Glardon.

*Brigitte Waridel, cheffe du Service des affaires culturelles, 021/316 33 00*

## Financement de la nouvelle Justice de paix

Le Conseil d'Etat a adopté les projets de décret pour le financement du 2ème paquet de la réforme de l'Organisation judiciaire concernant les juges et les justices de paix. Le montant global du projet s'élève à Fr. 8.8 millions. Ce montant servira à financer toute l'infrastructure nécessaire (aménagement des locaux, mobilier, informatique) et les ressources nécessaires à la réalisation du projet.

*Susana Garcia, cheffe de projet de la réforme de l'organisation judiciaire, 021/316 45 45*

## Tutelles et curatelles privées en attente du projet fédéral

Le Conseil d'Etat va présenter au Grand Conseil un rapport pour répondre au postulat d'Elisabeth Stucki sur le système de curatelles et tutelles privées. Le rapport décrit la situation des tutelles privées dans le canton et propose quelques mesures permettant d'améliorer la situation des tuteurs et curateurs. Une véritable refonte du système n'est pas envisagée, compte tenu du projet de révision du droit fédéral actuellement en cours.

*SJIC, Me Imogen Billotte, conseillère juridique, 021/316 45 65*

**1536**

Chargé sur une vingtaine de chariots, le trésor de la Cathédrale de Lausanne prend le chemin de Berne, ville des nouveaux maîtres du canton de Vaud.



**2001**

Pour la première fois depuis 465 ans, de somptueux parements liturgiques, reviennent en terres vaudoises, le temps d'une lumineuse exposition.

## Cousus de fils d'or et de soie

**O**rfrois, dalmatiques, brocarts, chasubles, étoles et autres chapes, autant de mots qui évoquent pour nous, mécréants, du XXI<sup>e</sup> siècle, des étoffes aussi fastueuses que désuètes dans lesquelles paraient ecclésiastiques et seigneurs.



Grâce à un incroyable concours de circonstances, nous pouvons aujourd'hui admirer au musée historique de Lausanne quelques-uns des plus beaux vêtements et parements liturgiques médiévaux conservés en Europe. La faute aux Bernois, qui en s'emparant du canton de Vaud en 1536 en profitant pour faire main basse sur le trésor de la cathédrale de Lausanne. Les métaux précieux sont aussitôt fondus tandis que les tapisseries et une partie des vêtements liturgiques sont entreposés dans des coffres à Berne et oubliés. Pour leur bien puisqu'au contraire des textiles précieux portés jusqu'à l'usure par le haut clergé catholique ou ceux détruits par les iconoclastes de la Réforme, ils ont survécu aux aléas du temps et des pillages. Exhumés de leurs coffres et restaurés, ils constituent ainsi depuis 1894 l'une des principales attractions du Musée d'histoire de Berne. Après 465 années d'absence, une trentaine de pièces revient, le temps d'une exposition, au cœur de la Cité, à quelques mètres à peine de la cathédrale, lieu qui les a vu briller de toute leur splendeur. Symboles de puissance comme de richesse, les plus belles de ces étoffes sont tissées

des riches broderies qui relatent diverses scènes édifiantes de la Bible. Nées dans des ateliers flamands, français ou italiens du 13<sup>e</sup> au début du 16<sup>e</sup> siècle, ces broderies nous racontent le parcours étonnant de l'iconographie religieuse d'alors: une scène biblique «à succès» est aussitôt copiée et recopiée, passant de la peinture à la gravure ou à la broderie à l'instar de la scène brodée sur le chaperon (*illustration en haut*) qui représente une Eucharistie selon un modèle du peintre flamand Roger van der Weyden. – AG

«Orfrois & Brocarts», Musée historique de Lausanne. Jusqu'au 24 février 2002. Mardi-jeudi: 11h à 18h, vendredi-dimanche: 11h à 17h. **Visite guidée** dimanche 16 décembre, à 14h. **Conférence** sur les «Vêtements liturgiques: fonctions et symboles», jeudi 7 février 2002, de 12h15 à 13h30.

## Musique

**Culte de la nuit de Noël**, à la cathédrale de Lausanne. Chœur et orchestre interpréteront une œuvre de Mozart (*Litaniae de Venerabili Altaris Sacramento*) sous la direction de Jean-Louis Dos Ghali, dimanche 24 décembre, à 22h. Tandis que l'organiste de la cathédrale, Jean-Christophe Geiser, jouera Bach, Séjan (*Noël suisse*) et Bruhns, lundi 25 décembre, à 17h.

## Expositions

**Collection de l'Art brut, Lausanne.** Judith Scott, *une histoire de diamants et de crapauds*. Jusqu'au 3 février 2002.

**Espace Arlaud, Lausanne.** *Vie de palais et travail d'esclave. La villa romaine d'Orbe-Boscéaz*. Jusqu'au 30 décembre. *Get Angry - Perspectives romandes 3*. Exposition collective, la troisième du genre présentée par le Musée cantonal des Beaux-Arts, qui réunit dix jeunes artistes de Suisse romande. Jusqu'au 24 février 2002.

**Musée de design et d'arts appliqués contemporains, Lausanne.** *Jeunes créateurs romands de BD et de films d'animation*. Jusqu'au 6 janvier 2002.

**Musée de l'Elysée, Lausanne.** *Nicolas Bouvier, l'oeil du voyageur* et *Francis Frith, sur les traces de Byron*. Jusqu'au 24 février 2002. Visite guidée gratuite dimanche 16 décembre, à 15h et 16h. Jeudi 13 décembre, à 19h, projection du film «Une Suisse rebelle, Annemarie Schwarzenbach».

**Musée de la main, fondation Claude Verdan.** *Pareil, pas pareil*. L'empreinte explorée à travers un parcours ludique et inattendu. Jusqu'au 13 janvier 2002.

**Université de Lausanne, Dorigny.** François Burland expose ses vastes estampes, à l'espace UAC (à côté de la cafétéria) jusqu'au 23 février 2002.

**Musée cantonale des Beaux-Arts, Lausanne.** *Louise Breslau. De l'impressionnisme aux années folles*. Artiste suisse montée à Paris vivre librement sa vocation. Jusqu'au 20 janvier 2002.

**Les Beaux-Arts racontés aux enfants: l'épopée paysagère.** Raphaëlle Renken a imaginé 4 visites actives de la collection du musée des Beaux-Arts à l'attention des enfants (dès 7 ans) La dernière d'entre elles aura lieu dimanche 16 décembre, à 11h. Sur réservation: 021/316 34 45 (groupe de 15 enfants au maximum).

